

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JUIN

IL NE SAIT PAS

Des reporters sont allés trouver M. Jules Grévy, et, lui mettant sous les yeux la conversation de M. Boulanger avec un rédacteur du *Figaro*, ils lui ont demandé quelques explications.

Au reporter de la *Presse*, M. Grévy a répondu :

« Je ne veux me mêler en rien à ce procès » de la Haute Cour... Je suis sorti, on m'a fait sortir de la politique, et je n'ai nullement l'intention d'y rentrer. *Pour le décret, je ne m'en souviens pas*, mais je ne le nie pas. »

Au reporter du *Gaulois*, l'ex-Président de la République a fait une réponse analogue :

« Ai-je signé le décret dont parle le *Figaro* ? l'ai-je signé dans les conditions rappelées par M. Boulanger ? *C'est possible* ; mais, si mes souvenirs ne me permettent pas de prétendre le contraire, *ils ne m'autoriseraient pas davantage à affirmer la réalité des faits* tels qu'ils sont rapportés. »

M. Jules Grévy ne se souvient pas.

A-t-il signé, n'a-t-il pas signé un décret concernant l'équipement de 600,000 réservistes territoriaux (au dire de M. Boulanger), décret dont le résultat le plus clair a été de fournir à M. de Bismarck le prétexte nécessaire pour augmenter de 600,000 soldats l'armée allemande ?

M. Grévy ne dit ni oui ni non. C'était là, paraît-il, chose de médiocre importance, un des mille petits incidents de la vie élyséenne. Cela ne pouvait solliciter l'attention ni occuper longtemps la mémoire de M. le Président de la République.

Il avait bien d'autres chats à fouetter, M. le Président. Sa haute intelligence avait assez à faire de veiller à la rentrée de ses loyers, à la bâtisse de son hôtel de l'avenue d'Iéna et aussi aux petites industries de son gendre Wilson.

Ne lui demandez pas s'il a signé le décret qui a eu pour résultat d'augmenter de 600,000 hommes les contingents de la Prusse et qui aurait pu nous jeter dans une guerre avec nos 20,000 fusils Lebel, avec nos soixante régiments en pleine désorganisation, avec une commande de 600,000 tuniques à l'usage de nos réservistes territoriaux.

Il ne se rappelle plus.

BOULANGISME

La dépêche suivante a été expédiée de Londres aux feuilles boulangistes :

« Dans son désespoir de ne rien trouver contre le général, quoiqu'il fasse dire dans ses journaux, le gouvernement en est réduit aux pires expédients. Nous savons, en effet, de source absolument sûre, que le greffier de la Haute Cour, chargé du dépouillement des papiers saisis, aurait dit en confidence à un de ses amis : « Nous le tenons, nous avons au dossier une lettre d'un banquier allemand qui prouve que le général recevait des fonds d'Allemagne. »

« Le général met au défi de publier cette lettre qui ne peut être que l'œuvre d'un faussaire qui aurait été glissée dans les papiers saisis ; dans l'espèce, il y a cependant lieu de s'en préoccuper, car elle prouve que ne trouvant rien contre le général, après l'avoir attaqué dans son honneur de militaire, d'homme politique et d'homme privé, le gouvernement vent maintenant l'attaquer dans son honneur de patriote.

« Quant aux papiers saisis rue des Abbesses, le gouvernement a voulu semer la terreur parmi les fonctionnaires qui avaient écrit au général pour l'assurer de leur dévouement. Mais qu'ils se rassurent ! Toutes leurs lettres étaient déchirées au fur et à mesure qu'elles étaient lues. Les papiers saisis étaient des correspondances de chefs des comités boulangistes de province dont les agissements ont toujours eu lieu au grand jour et sur lesquels le gouvernement devait être depuis longtemps renseigné. »

Les assertions relatives aux papiers saisis, seront peut-être trouvées très tardives par les intéressés.

MM. Laguerre, Laisant et Déroulède ont reçu assignation à comparaître le 20 juin devant le tribunal correctionnel d'Angoulême, le premier sous l'inculpation de menaces à des fonctionnaires, et les deux autres manifestants pour outrages et rébellion envers un agent de l'autorité.

LA SITUATION EUROPÉENNE

La tournure qu'ont prise les événements de la Serbie préoccupe vivement l'opinion du monde politique.

Le parti libéral serbe, dont le chef est le régent Ristitsch, ayant proclamé comme point fondamental de son programme l'union de tous les pays serbes (Bosnie, Herzégovine et Vieille-Serbie), on affecte de craindre, à Vienne, que la proclamation de ce programme ne soit le prélude de troubles dans les provinces annexées de l'Autriche.

On affiche également des inquiétudes parce que le métropolitain Michel a ramené avec lui de nombreux prêtres russes qui, aujourd'hui, occupent les places les plus importantes.

Berne, 16 juin.

Dans ses démarches diplomatiques contre la Russie, l'Allemagne n'a pas été appuyée par la Russie.

Le gouvernement de Saint-Petersbourg est loin de partager les visées hostiles des puissances alliées, quoi qu'en disent certains journaux.

A ce propos, on rappelle ici le fait que, lors de l'expulsion des nihilistes de Zurich, l'ambassadeur de Russie à Berne, M. Hambourger, adressa au gouvernement une note appuyant d'une façon particulière sur les rapports excellents qui existent entre la Suisse et la Russie.

Le bruit court que M. de Bulow a remis hier une sorte d'ultimatum au Conseil fédéral et qu'il a annoncé son prochain rappel. Dans cet ultimatum, l'Allemagne formule nettement ses exigences qui sont :

1° Le droit de surveillance, exercé par ses

propres agents en Suisse, sur tous les socialistes réfugiés.

2° La Suisse devra refuser un permis de séjour à tout Allemand non muni des sacrements de la police allemande.

Ces ridicules exigences, qui feraient de la Suisse un État vassal, sont accueillies avec dédain.

Vienne, 16 juin.

Les impressions pessimistes continuent à régner ici. Le monde politique trouve que la situation a une certaine gravité, quoiqu'une guerre imminente paraisse peu probable.

On croit que le Czar n'ira pas rendre à Guillaume II la visite que ce dernier lui a faite. On dit que la Russie concentre de nouveau des troupes en Pologne.

On espère que, dans la prochaine réunion des Délégations, le comte Kalnoki donnera des explications sur la situation générale.

INFORMATIONS

L'ÉLECTION DE LA NIÈVRE

L'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche dernier dans la Nièvre a dépassé encore nos espérances. Le succès du candidat conservateur, l'honorable M. Charles de Savigny, était certain ; mais on pouvait craindre que, à cause du nombre de ses concurrents, chacun attirant à soi une clientèle personnelle, le résultat ne fût pas acquis dès le premier tour de scrutin. Le contraire s'est produit. M. de Savigny a été élu d'emblée par 382 voix contre 364 réunies par l'ensemble des candidats républicains.

Si l'on se rapporte aux précédentes élections générales, qui, dans la Nièvre, ne remontent pas à longtemps, — 5 janvier 1888, — on constate un progrès énorme de l'opinion conservatrice. Il y a dix-sept mois, MM. de Laubespain et Decray, conservateurs, triomphaient, il est vrai, déjà des deux sénateurs républicains sortants, MM. Massé et Tenaille-Saligny ; mais ils ne l'emportaient qu'au troisième tour, après un double ballottage, et parce que les opportunistes vaincus refusaient de se rallier aux radicaux.

Dimanche, M. Ch. de Savigny obtenait immédiatement 382 suffrages. Même concentrés, les républicains, réunissant toutes leurs forces, n'auraient pas pu lui barrer le chemin. Le département de la Nièvre est donc bien perdu pour la République, puisque, même en additionnant les voix boulangistes aux voix radicales, on n'arrive pas aux chiffres des voix monarchistes.

ÉLECTIONS MUNICIPALES EN PROVINCE

Dijon, 17 juin.

Des élections municipales complémentaires ont eu lieu hier dans notre chef-lieu de département.

Les sept candidats conservateurs arrivent en tête avec un nombre de voix variant entre 3,045 et 2,924 ; les radicaux ont obtenu de 1,833 à 2,045 voix, et les socialistes de 733 à 782.

Sur 15,387 électeurs inscrits, 5,990 seulement ont pris part au vote.

Il faudra procéder à un nouveau tour de scrutin.

Ivry-sur-Seine, 16 juin.

Aujourd'hui ont eu lieu les élections complémentaires au conseil municipal.

Ont été élus au premier tour : MM. le général Boulanger, 1,344 voix ; Laguerre, 1,236 ; Naquet, 1,231 ; Déroulède, 1,228, et Laisant, 1,224.

La liste opposée a réuni 900 voix.

Pour cette élection, une alliance avait été conclue entre les radicaux et les opportunistes, et ils ont échoué ; les boulangistes, qui ne se présentaient pas, ont été élus.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU PUY-DE-DÔME

Quatre candidats républicains étaient en présence. Au troisième tour, l'un d'eux, M. Le Guay, a été élu par 603 voix contre M. Gaillard qui en a eu 537.

LE VAINQUEUR DU GRAND-PRIX

Nous avons annoncé hier que le Grand-Prix de Paris a été gagné par *Vasistas*, cheval appartenant à M. Henri Delamarre.

Avant la journée du 16 juin, le Grand-Prix avait été gagné douze fois par des chevaux étrangers et treize fois par des chevaux français.

La victoire du cheval français dans la journée de dimanche nous garde donc l'avance sur les chevaux étrangers.

LES BRIMADES MILITAIRES

Au conseil des ministres, M. de Freycinet a entretenu ses collègues des faits relatifs aux brimades de la garnison de Caen, dont a été victime le soldat Loisel. Les hommes condamnés par le conseil de guerre à la suite de ces faits seront envoyés, après l'expiration de leurs peines, dans des bataillons d'Afrique et compléteront leurs cinq ans de service.

Les mêmes mesures seront étendues aux soldats de la chambrée qui, sans participer à ces violences, n'ont rien fait pour les empêcher.

Le ministre de la guerre déterminera en outre les responsabilités engagées aux divers degrés de la hiérarchie.

Enfin, M. de Freycinet a communiqué un rapport exposant les mesures pour améliorer l'hygiène de l'armée et combattre les épidémies dans les casernes.

La Maison royale de France a célébré dimanche le dix-huitième anniversaire de la naissance de S. A. R. la princesse Hélène, fille de Monsieur le Comte de Paris et de Madame la Comtesse de Paris.

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON QUITTE L'ARMÉE ITALIENNE

Le *Gaulois* annonce que le prince Louis-Napoléon a donné sa démission d'officier dans l'armée italienne.

Son congé d'un mois que l'on avait annoncé avant-hier n'a d'autre but que de gazer cette résolution prise à l'instigation du prince Jérôme.

M. NUMA GILLY A SAINTE-PÉLAGIE

M. Numa Gilly ne peut encore recevoir aucun ami, aucun parent.

On lui permet seulement de prendre sa nourriture au dehors ; mais l'administration supprime toute subsistance. Le restaurateur auquel s'est adressé M. Numa Gilly peut apporter un plat de ragoût à tous les repas, rien autre chose. Le vin, le café, le fromage sont défendus. On se demande en vain pourquoi toutes ces interdictions.

M. Numa Gilly ne peut, toujours par le fait de M. Herbette, correspondre avec personne. Il est enfermé dans une cellule étroite et malsaine en compagnie d'Alfred Le Petit.

Sans considérer le prisonnier, nous devons protester contre des procédés contraires à tous les usages admis.

Sous l'Empire et sous l'Ordre moral, les directeurs des prisons n'étaient pas d'un tel rigorisme.

M. Constans tient à assouvir ses haines et se soucie peu de l'équité.

#### LA GRÈVE DES COCHERS

La grève des cochers est terminée ou du moins bien près de l'être.

Des avis affichés dans les divers dépôts de la Compagnie générale, de l'Urbaine, de Camille, de Paul et autres loueurs particuliers, ont fait connaître aux cochers que la moyenne de la journée était fixée à 22 fr.

Cette mesure, tout à fait transitoire, a eu pour effet de faire sortir les cochers dans la proportion de 90 0/0.

La minorité, composée des grévistes à outrance, qui ne veulent reprendre le travail que le jour où les Compagnies acceptent la moyenne de 20 fr. jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, en attendant toute autre mesure, c'est-à-dire l'établissement d'un salaire journalier, s'est réunie en partie hier matin à la Bourse du travail.

Beaucoup de défections, car à vrai dire le nombre des cochers présents rue Jean-Jacques Rousseau ne dépassait pas cinquante.

Rien n'a été décidé, si ce n'est la résolution d'attendre le résultat de l'entrevue qui doit avoir lieu à l'Hôtel de Ville entre les délégués des grévistes et le bureau du Conseil municipal.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition universelle, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours le vendredi 28 juin, à 11 h. 40 matin.

Il desservira les stations comprises entre

Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Chissay, Châteaurenault, Plessis-Pellonnailles, Longné, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Mur-de-Sologne, Tours et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 4 juillet, à minuit 45 (nuit du mercredi au jeudi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n° 1 partant de Paris à minuit 45, les 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 juillet.

Prix des places, aller et retour : 2<sup>e</sup> classe, 19 fr. ; — 3<sup>e</sup> classe, 13 fr. 50.

La délivrance des billets cessera le 27 juin, à 6 heures du soir.

#### NOMINATION D'HUISSIER

Par décret en date du 8 juin, M. Riffault a été nommé huissier à Saumur, en remplacement de M. Vincent.

#### L'ASSAUT DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

L'assaut annuel donné samedi soir par les officiers de l'École de Saumur, sous la présidence du général L'Hôte, a été très brillant.

C'est au manège des écuyers qu'a été donnée cette fête essentiellement militaire.

De la verdure, des plantes de toutes espèces, des drapeaux avaient été employés à profusion et avec le meilleur goût. Très intelligemment disposé, le cadre offrait le plus joli tableau qu'il nous soit donné de voir. Les jolies toilettes des dames d'officiers invitées à cette fête, les brillants costumes des officiers français et étrangers donnent à cette réunion un cachet vraiment spécial qu'on ne saurait rencontrer dans aucune autre fête.

Combien on a dû envier les privilégiés qui avaient des invitations !

La *Lyre du Chardonnet* remplissait les intermèdes ; quatre morceaux ont été exécutés avec un brio remarquable.

Très grand succès pour l'orchestre, entièrement composé d'officiers de l'École.

A la porte d'entrée du manège, MM. Théron et Cadard, lieutenants ; de Ravignan, officier-élève ; de Brisis, élève-officier ; de la Chaise, d'Arc et Tartinville, sous-maîtres de manège ; Doé et Monceau, titulaires, recevaient les invités et faisaient les honneurs, offrant le bras aux dames pour les conduire aux meilleures places.

Après l'ouverture de *Taïcrède*, les assauts se sont suivis régulièrement dans l'ordre indiqué au programme, qu'ornait une très jolie illustration due au talent de M. de Montaudoïn, officier d'instruction.

Nous ne pouvons que féliciter M. Cateau, l'adjudant maître d'armes à l'École de cavalerie, de ce brillant résultat qui est la meilleure récompense de son travail assidu.

Il est impossible de garder le silence devant la brillante tenue du fils du général Danloux, qui est appelé à devenir un tireur de premier ordre. Ce jeune garçon promet beaucoup ; espérons que l'avenir viendra justifier nos prévisions.

Les deux fils de M. de Piolant, qui ont fait assaut au sabre, ne le cèdent en rien à leur jeune camarade. Leur tenue est excellente, et les coups portés sont d'une régularité parfaite.

Tous les officiers et sous-officiers qui ont pris part à cette fête de l'escrime étaient irréprochables.

La fête s'est terminée par un très brillant assaut entre le commandant Dérue, ex-commandant de l'École de Joinville, et l'adjudant Cateau, que tous les assistants ont suivi avec beaucoup d'intérêt.

Après l'assaut, les généraux L'Hôte et Danloux ont félicité les deux tireurs, et le défilé s'est effectué aux sons harmonieux de la *Lyre du Chardonnet*.

(Extrait du *Courrier de Saumur*.)

#### L'ÉLECTION DES PONTS-DE-CÉ

Dimanche a eu lieu, dans le canton des Ponts-de-Cé, une élection au Conseil d'arrondissement.

M. Morin, conservateur, a été élu par 2,308 voix, contre M. Nicolas, opportuniste-radical, qui en a obtenu 4,639.

Le candidat conservateur l'emporte sur son concurrent républicain de 700 voix environ.

En 1883, dans ce même canton, M. Emery battait son concurrent conservateur avec une majorité de 200 voix.

Le parti républicain a donc subi une perte énorme depuis quelques années.

M. Petit, sous-chef de musique au 135<sup>e</sup> de ligne et chef d'*Angers-Fanfare*, est parti hier d'Angers.

M. Petit permutait avec le sous-chef de musique du 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Rouen.

Dans cette ville habite une partie de la famille du chef d'*Angers-Fanfare* dont, par cela même, le choix s'explique.

NANTES. — L'évêque et le chapitre de Nantes ont offert au cardinal de Paris, à l'occasion de sa promotion, la croix pastorale portée par M<sup>sr</sup> Affre quand il tomba sur la barricade.

Cette relique a passé de M<sup>sr</sup> Affre à son grand-vicaire et ami l'abbé Jacquemet. Celui-ci, devenu plus tard évêque de Nantes, l'avait laissée dans son diocèse.

Elle revient aujourd'hui sur le cœur de l'archevêque de Paris, qui s'est montré fort ému et reconnaissant de ce précieux envoi.

cette maison de banque à peine créée ; mais on lui prouva si clairement qu'elle était une source de fortune limpide, que le pauvre grand artiste, qui ne connaissait rien aux chiffres, s'y laissa prendre. D'ailleurs, c'était si doux et si bon la vie en famille après les chagrins de l'absence. Oui, c'était sa famille cette belle jeune femme, dont la beauté rayonnait, et qui, tendrement, lui disait : « David, mon ami. » C'était sa famille cette petite Rita, jolie comme les anges, et qui, sans cesse, montait sur ses genoux, lui demandant des histoires. Elle témoignait à son père l'affection la plus vive, et ne voulait s'endormir que sa petite main dans la sienne. C'était sa maison, son *home*, ce riche hôtel, où l'on réunissait les princes de la finance et les sommités artistiques.

Il en était le maître, on honorait son talent ; Charmette recevait avec une grâce enchanteresse.

Toutes les chroniques du monde élégant relataient les fêtes de la belle M<sup>me</sup> Broze, et David se grisait, incapable de compter, incapable de réfléchir. Il était ébloui. Il prenait confiance entière en cette banque, dont le coffre-fort, toujours rempli, jetait un nouvel éclat sur sa maison.

#### AU CONCOURS INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE

Le *Journal de Rennes* a publié, la semaine dernière, un long compte rendu intitulé : « Les Sociétés de gymnastique de l'Ouest au concours international de Paris. »

Nous lui empruntons les passages suivants :

« Les dimanche 8 et lundi 9 juin a eu lieu, au polygone de Vincennes, un des plus grands et plus brillants concours de gymnastique qu'il ait été donné de voir en France jusqu'à ce jour et dont l'Exposition universelle a été l'occasion.

« Plus de 600 Sociétés françaises et étrangères se sont trouvées réunies dimanche matin et dès cinq heures et demie ont commencé les concours d'exercice d'ensemble et aux agrès, aux barres parallèles, aux barres fixes, etc.

« Notre région était représentée à cette fête de la force, de l'adresse et de l'agilité par un grand nombre de Sociétés, qui ont prouvé que, dans la science de la gymnastique, l'Ouest de la France ne restait pas en arrière sur les autres parties du territoire.

« La Lavalloise, la Nantaise, la Malouine, la Nazairienne, la Pro-Patria de La Roche-sur-Yon, la Bretonne de Saint-Brieuc, la Pontivyenne, la Société d'Angers, la Fontenaisienne de Fontenay-le-Comte (Vendée), la Patriote de Cherbourg, l'Union Saumuroise, la Société de Château-Gontier, l'Union Sarthoise du Mans, la Castellorienne de Château-du-Loir, la Patriote des Sables, la Rennaise et la Société de l'Imprimerie Oberthür, etc., se trouvaient réunis sur le terrain de manœuvres, dimanche matin.

« Vers onze heures ont eu lieu la répétition des exercices qui devaient être exécutés l'après-midi en présence du Président de la République par toutes les Sociétés réunies. L'excellente fanfare de la Société Oberthür, de Rennes, qui devait seule donner la cadence aux 6,000 gymnastes réunis le lundi devant le ministre de la guerre, exécuta, à la satisfaction générale, la symphonie rythmée que tous les gymnastes connaissaient d'avance et qui leur avait été communiquée par le comité d'organisation, en vue d'obtenir un ensemble parfait des mouvements de tous les gymnastes français et étrangers.

Le lendemain matin, malgré une nuit peu confortable, toutes les Sociétés concurrentes étaient de nouveau réunies, et partout les jurys fonctionnaient devant des sections d'escrime, de boxe, de canne, de mouvements d'ensemble, etc. La Société de l'imprimerie Oberthür se distingua particulièrement et reçut plusieurs fois les applaudissements des gymnastes et de la foule que l'heure matinale et le temps brumeux n'avaient pas effrayés.

« Depuis la rue de Rivoli jusqu'à Vincennes, une foule immense remplissait les trottoirs et

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

#### CHAPITRE XI

En trois mois, l'entreprise conçue par Stéphane Van Ritten fut lancée. Les affiches colossales produisirent leur effet, et l'installation des bureaux acheva de gagner la confiance. L'hôtel choisi s'élevait au milieu des grandes maisons de banque de la rue Saint-Honoré. Par une porte cochère on pénétrait dans le vestibule, tout en marbre, orné de lampadaires. Un huissier à chaîne d'argent, de tournure respectable et d'une politesse achevée, indiquait, aux arrivants, le chemin des bureaux. Et quels bureaux ! grillés, discrets, mais laissant voir, par l'ouverture des guichets, de grandes salles cirées et luisantes, et un nombreux personnel couché sur des registres. Aucune des inventions modernes n'avait été négligée, ni la sonnette électrique, ni le téléphone, ni le coffre-fort blindé de lames métalliques et muni d'un carillon. Stéphane avait

fait grandement les choses. D'ailleurs, les actionnaires ne solderaient-ils pas toutes ces magnificences ?

Le duc de Villebignac avait été pris d'assaut par Van Ritten. Fasciné, ébloui, par le discours du grand financier, et convaincu de la solidité de l'entreprise, il avait enfin consenti à prêter son nom. Stéphane trônait dans les conseils et l'argent arrivait à flots dans le coffre-fort.

Au fond des provinces, de petits rentiers, séduits par les colossales affiches et par l'image du chercheur d'or accablé sous le poids des pépites, déplaçaient leurs modestes capitaux et les envoyaient rue Saint-Honoré, où on leur promettait de si merveilleux intérêts. Les fonctionnaires y étaient pris et confiaient à la Société Villebignac et Van Ritten leurs épargnes. De pauvres professeurs, ayant travaillé vingt ans pour assurer le pain de leur vieillesse, voulaient ajouter, à ce pain presque sec, quelques douceurs, et vite ils prenaient des actions sur les mines aurifères.

Bref, tout marchait à souhait, lorsqu'en décembre, David revint de sa tournée artistique. Au premier instant, malgré la joie si vive du retour, ses sourcils se froncèrent à la vue de

— Mon très cher, lui disait parfois Charmette de sa voix la plus caressante, tu devrais engager tes amis, les artistes, à venir à nous ; mon père servirait à leurs capitaux des intérêts de premier ordre ; l'affaire serait des plus avantageuses pour nous, et pour eux plus encore.

Et David engageait. Les artistes, ses amis, n'ayant pas un doute sur sa délicate probité, ignorant d'ailleurs les terribles brèches faites à l'héritage du maître de forges, entraient en toute sécurité dans les filets du banquier célèbre.

De longs mois se passèrent ainsi, et toujours la fièvre de l'orgueil grandissait à l'hôtel de la rue Saint-Honoré, elle battait dans les artères des Van Ritten.

Le beau Stéphane, plus que jamais, menait la haute vie. Rien de trop magnifique pour Sa Seigneurie. Les tailleurs en vogue étaient mis à contribution pour faire valoir et mettre en lumière la majesté de ses formes. Il ne se faisait servir que du coûteux château-lafite, qui passe, lorsque les fils d'araignée recouvrent la bouteille, pour l'ambrosie des ambrosies. Chaque après-midi, vers cinq heures, après les affaires sérieuses, très droit encore, toujours

faisait aux gymnastes une véritable ovation.

Les Sociétés les plus applaudies furent, comme au défilé du dimanche, l'Alsacienne-Lorraine, les Suédois, les Tchèques, les Danois, les Belges, les Suisses, la Société de Roubaix et la Société Oberthür, la plus nombreuse de toutes, marchant précédée de sa fanfare, de sa riche bannière, en files de douze hommes, les bâtons tricolores sur l'épaule et dans un ordre parfait. Plusieurs de nos jeunes concitoyens avaient reçu des bouquets et arrivaient à Vincennes reprendre leurs concours, les mains déjà remplies des témoignages de sympathie que leur avaient remis les Parisiens.

Voici le détail des prix décernés à la Société de l'imprimerie Oberthür :

**Boxe (1<sup>re</sup> division).** — 1<sup>er</sup> prix, une palme vermeil et deux volumes.

**Bâton (4<sup>re</sup> division).** — 1<sup>er</sup> prix, une palme vermeil et un volume offert par le préfet de la Seine, au nom du Conseil général.

**Gymnastique et mouvements d'ensemble imposés (1<sup>re</sup> division).** — 4<sup>e</sup> prix, une médaille d'argent.

**Mouvements d'ensemble facultatifs, à mains libres (Division supérieure).** — 3<sup>e</sup> prix, une médaille d'argent.

**Mouvements d'ensemble facultatifs avec engins (2<sup>e</sup> division).** — 1<sup>er</sup> prix, une couronne d'or.

**Escrime d'ensemble (mur et assaut).** — 2<sup>e</sup> prix, une palme de vermeil.

Nous avons déjà rendu compte du retour triomphal à Rennes de cette belle Société, qui a maintenu à Paris ce que le concours d'Angers faisait prévoir.

La foule, qui attendait place et avenue de la gare, a salué de joyeux vivats nos jeunes et vaillants concitoyens.

Des bouquets ont été offerts par le Personnel à MM. Oberthür, Fr. Simon, président de la Société, Guimbert, chef de fanfare, etc. Puis, le cortège s'est formé et, précédé de la bannière et de la musique, a descendu l'avenue de la Gare, pris le quai de l'Université, passé le pont de Berlin, remonté les rues de Berlin, Coëtquen, et traversé la place de l'Hôtel-de-Ville, avant de rentrer à l'imprimerie, où un punch, offert par la famille Oberthür, qui dirige si paternellement son nombreux personnel, attendait la Société.

Des manifestations sympathiques se sont produites sur le passage du cortège.

Nous sommes heureux encore une fois de féliciter le personnel si honorable et si intelligent de la maison Oberthür des beaux succès du Concours de gymnastique de Paris, et nous nous réjouissons d'avoir vu si bien soutenir le vieux renom breton dans la capitale à l'occasion de la fête grandiose des gymnastes français et étrangers.

de belle prestance, le grand financier se montrait au Bois sur un cheval de race; et le soir, aux jours *selected*, le mardi, à la Comédie-Française, le vendredi, à l'Opéra, on le voyait dans une des loges les plus en vue, d'où il lançait en connaisseur, juste au moment précis, des fins de scènes dramatiques, des braves. Puis le jeu au Cercle, le jeu à la Bourse.

Le naufrage arrive ainsi.

Le point noir à l'horizon apparut un matin de septembre sous la forme de quelques actionnaires, désireux de rentrer dans leurs capitaux.

Un Marseillais, un vieux loup de mer, ayant parcouru tous les Océans, se présenta, la mine furieuse, dans le bureau du directeur; il roulait ses yeux et gesticulait avec violence:

Ah! trou de l'air, s'écria le capitaine Bonafous, vous allez me rendre mes capitaux, pas moins. Je n'ai pas navigué pendant vingt ans pour faire le luxe d'un autre, pas vrai? Mon ami Loupastan, du port de la Cannebière, m'a dit que votre banque lui faisait l'effet d'un ballon gonflé, gonflé... et puis avait cela craqué un jour... gare dessous!...

Oh! capitaine, répondit Van Ritten, protestant avec de grands gestes indignés. Oh! ca-

## VŒUX émis par l'Assemblée régionale de l'Anjou, de la Touraine et du Maine (7, 8 et 10 juin 1889).

(Suite)

3<sup>e</sup> Vœux de la troisième Chambre dite des intérêts publics.

### A. GOUVERNEMENT

L'Assemblée émet le vœu :

14<sup>e</sup> Que la France, reprenant la tradition et les principes de gouvernement qu'affirmaient les cahiers de 1789, revienne à la Monarchie traditionnelle, représentative et chrétienne qui a fait l'unité, la force et la grandeur de la patrie;

15<sup>e</sup> Que l'administration soit largement décentralisée, que la gestion libre et complète des intérêts locaux, communaux et départementaux, soit confiée à des administrations locales, communales et départementales, indépendantes du pouvoir central;

Et, considérant que le département, circonscription administrative unique, arbitrairement et artificiellement créée en 1790, n'est pas un foyer suffisant de la vie nationale, concentrée autrefois dans la province, agglomération naturelle et historique;

Qu'en dépit du démembrement de la province française, l'esprit provincial, l'attachement profond à la province, patrie première de chacun de nous dans la patrie française, a continué à subsister; que l'organisation administrative actuelle a même maintenu l'ancienne division provinciale de la France, notamment en groupant, pour en former un même ressort judiciaire, le département composant telle ou telle ci-devant province;

Emet le vœu :

16<sup>e</sup> Que la France soit divisée en provinces composant autant de centres administratifs distincts, ayant leurs États ou assemblées provinciales sous la direction d'un agent supérieur du pouvoir central;

L'Assemblée émet encore le vœu :

17<sup>e</sup> Que le régime corporatif soit rétabli dans les conditions compatibles avec la liberté sagement entendue du Commerce et de l'Industrie;

18<sup>e</sup> Que les droits et les intérêts des différentes classes sociales soient spécialement et légalement représentés.

### B. JUSTICE

L'Assemblée émet le vœu :

19<sup>e</sup> Que l'État cesse de percevoir des droits proportionnels de l'enregistrement sur les décisions judiciaires;

20<sup>e</sup> Que la procédure devant les tribunaux civils soit simplifiée par la suppression d'une foule d'écritures et d'actes dont l'inutilité n'est plus contestée;

21<sup>e</sup> Que spécialement la procédure la plus ruineuse, celles des liquidations et partages, ventes de biens de mineurs, saisies, enquêtes

et expertises, soit l'objet des plus prochaines réformes;

22<sup>e</sup> Que l'inamovibilité des juges à tous les degrés soit garantie par la Constitution;

23<sup>e</sup> Que les magistrats du ministère public, se renfermant dans leurs fonctions de commissaires du gouvernement près les corps judiciaires, ne s'ingèrent plus dans les affaires concernant les devoirs professionnels des magistrats assis et plus spécialement des juges d'instruction et des présidents d'assises;

24<sup>e</sup> Que le procureur général soit considéré seulement comme le chef du Parquet; qu'il n'intervienne pas dans la présentation pour la nomination ou l'avancement des magistrats assis, mais, qu'au contraire, le premier président, chef de toute la magistrature du ressort de la Cour d'appel, ait, comme le procureur général, droit de présentation pour le recrutement du Parquet dans lequel il pourra prendre des candidats aux fonctions de la magistrature assise;

25<sup>e</sup> Que la présentation pour le recrutement et l'avancement dans la magistrature assise, soit faite par une commission composée du premier président et des présidents de chambre de la Cour d'appel, le garde des sceaux ayant le droit de pourvoir à un cinquième des sièges vacants, en dehors des présentations;

26<sup>e</sup> Que la présentation pour les justices de paix soit faite par la Commission composée du premier président et des présidents de chambre de la Cour, avec adjonction du président du tribunal duquel ressortit la justice de paix vacante;

27<sup>e</sup> Que le nombre des tribunaux de première instance soit considérablement diminué et que les sièges conservés en province forment une seule classe dont les membres recevraient un traitement égal;

28<sup>e</sup> Que les tribunaux de l'ordre administratif soient supprimés, leurs membres, simples fonctionnaires, ne jouissant pas d'une suffisante indépendance;

29<sup>e</sup> Que l'inamovibilité soit accordée aux juges de paix et que l'avancement parmi les magistrats de première instance soit à peu près supprimé, afin que la majorité dans la commission d'arrondissement n'ait, en dressant la liste du jury, aucune préoccupation étrangère à la bonne administration de la justice criminelle;

30<sup>e</sup> De renoncer à cette aberration consistant à croire efficace une morale indépendante de la sanction religieuse;

31<sup>e</sup> D'appliquer aux mendiants et vagabonds, pour lesquels ils ont été édictés, les articles 269 à 282 du Code pénal;

32<sup>e</sup> De supprimer dans les prisons ces promiscuités qui permettent aux récidivistes de développer et d'achever la dépravation des détenus subissant une première peine, c'est-à-

dire substituer le système cellulaire au travail en commun;

33<sup>e</sup> D'organiser sérieusement dans toutes les prisons des aumôneries, aujourd'hui tellement insuffisantes qu'on pourrait dire qu'elles n'existent que de nom;

34<sup>e</sup> Qu'en attendant la suppression des conseils de préfecture et du contentieux au conseil d'État, la composition du tribunal des conflits soit modifiée en ce sens: qu'il ne puisse plus être présidé par un ministre, ordinairement juge et partie;

Que le tribunal des conflits choisisse lui-même en dehors de son sein son président, parmi les magistrats de la Cour de cassation;

35<sup>e</sup> Que les tribunaux ordinaires aient le droit de ne pas appliquer toute loi contraire à la constitution;

36<sup>e</sup> Qu'il soit fait un usage moins vexatoire de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, trop souvent appliquée pour des causes de simple agrément public ou de bon plaisir administratif, abus qui a obscurci dans les esprits la notion du droit de propriété et de l'inviolabilité du domicile. (A suivre.)

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 juin 1889.

La première Bourse de la semaine n'est pas plus animée que les précédentes. Le 3 0/0 détache, à l'ouverture, son coupon trimestriel et s'arrête à 85.30, sans changement sur samedi; le 4 1/2 0/0 cote 104.35.

On négocie le Crédit Foncier à 1,323.75. Les obligations foncières et communales, valeurs essentiellement de comptant, conservent sans difficulté leurs cours antérieurs.

La Société Générale cote 457.50. Les bénéfices de cet établissement sont en augmentation de 88,000 francs pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours.

La Banque d'Escompte s'inscrit de 515 à 517.50 avec un coupon de 8.75 à détacher dans quinze jours.

Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas sont stationnaires à 757.50. Les obligations 5 0/0 des chemins Argentins sont bien tenues à 454.50. Au comptant, on traite très activement l'obligation des chemins de fer de Santa-Fé vers 424.50.

Le Panama vaut 56.25.

L'obligation des Immeubles de France, remboursable à 1,000 francs, est très attrayante à son cours actuel de 373.75. On sait qu'elle est garantie par des Immeubles dans Paris rapportant plus de 6 0/0.

Les chemins Economiques ont un bon courant d'affaires à 378.25.

Le Bon de l'Exposition est toujours recherché par la petite épargne qui veut courir les chances de lots avec le moins de débours possible.

## Coût: 75 centimes!

Villebert (Haute-Vienne), le 10 février 1889. — Je suis très satisfait de vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Ma femme souffrait de douleurs dans les reins, dans l'estomac; elle ne digérait pas; après avoir employé 25 Pilules Suisses, elle n'a plus rien senti, elle se croit entièrement guérie. Je vous autorise à publier ces lignes.

(Sig. lég.)

CHALFOUR, propriétaire.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

### Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre;  
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre;  
Guignolet Coitreau, 2 fr. 75 le litre;  
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pitaine!...

— Je veux mon « argent », tonnait le Marseillais, mon « argent » trou de l'air, je le veux tout de suite.

Maintenant, l'illustre financier, revenu de sa première surprise, écoutait, très calme. Il se renversait dans son fauteuil sculpté comme une rose de l'Alhambra, les pieds perdus dans un tapis moelleux, la main négligemment appuyée, la chevelière armoriée toujours en vue, sur un bureau de vieux chêne; son attitude était la dignité même.

— Votre argent, reprit-il avec onction, votre argent?... Oh! capitaine, il est là en sûreté, vous l'aurez à l'instant. Jamais les de Villeblignac et les Van Ritten n'ont tardé d'une seconde à solder leurs créances. A combien se monte votre dette. Trente mille francs... Ah! c'est une bagatelle! une vraie bagatelle!

Il avait pris en main une liasse de billets, et de l'index et du ponce, avec dextérité, il en détachait la somme réclamée.

— Si vous préférez de l'or, mon cher client?...

Et devant le méridien il rapprochait ses rouleaux.

— Je regrette, mon cher capitaine; oui, je

regrette sincèrement que les circonstances vous obligent à reprendre vos fonds; c'est fâcheux pour vos intérêts.

Il souriait maintenant avec la plus entière franchise.

— Votre ami Loupastan vous a trompé. Il s'en faut que notre banque soit un ballon en détresse. Pour me servir de votre ingénieuse comparaison, je vous dirai que notre aérostat prend chaque jour de colossales proportions; il se gonfle, il se gonfle, et je puis affirmer que, grâce à nos talents financiers, en janvier prochain, nos actionnaires auront un merveilleux dividende, vingt pour cent peut-être... Mais, vous le savez, je suis tout prêt à vous rembourser!... Voici vos fonds, cher capitaine.

Le Marseillais, devenu pensif, regardait les liasses de billets et les rouleaux d'or entassés sur la tablette du pupitre, puis l'appartement avec ses meubles princiers, ses tentures luxueuses, ses objets d'art sur la cheminée.

— Ah! ah! pas moins, songait-il, je le vois bien, mon ami Loupastan m'a trompé, pas vrai!

(A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> CORMERY, notaire à Baugé (Maine-et-Loire).

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> CORMERY, à la Mairie de la commune d'Echemiré, près Baugé, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à deux heures de l'après-midi,

### La belle petite Propriété

DU

### BAS-MINCÉ

Située commune d'Echemiré, COMPOSÉE :

1<sup>o</sup> De la ferme de Bas-Mincé, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, prés, taillis, pâtures et pièce d'eau; ferme contenant environ dix-neuf hectares quatre-vingt-six ares vingt centiares. . . . . 19 h. 86 a. 20 c.

2<sup>o</sup> Et de l'ancienne petite closerie de la Basse-Gagnerie, consistant en bâtiments, cours, issues et terre labourable, closerie contenant environ . . . . . 2 h. 20 a. 20 c. Contenance totale. . . . . 22 h. 06 a. 20 c.

Cette propriété borde la route d'Echemiré à Cheviré-le-Rouge et est exclusivement composée de terre de culture très facile.

Elle offre l'agrément de la pêche et de la chasse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser :

A M. Alexandre CARRET, demeurant au bourg de la commune de Varrains, près Saumur, propriétaire de la moitié des immeubles à vendre;

Aux représentants de M. et M<sup>me</sup> PASQUIER-HARDOUIN, décédés dite commune de Varrains, c'est-à-dire, notamment :

M. Pierre PASQUIER, propriétaire à Beaulieu, commune de Saumur; M. Augustin PASQUIER; M. GONDOIN-PASQUIER; M. Félix et Alexan-

dre HARDOUIN, tous propriétaires à Varrains; Ou à M<sup>e</sup> CORMERY, notaire à Baugé. (343)

### AVIS

Le JEUDI 20 juin 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, 35,

#### Continuation de la vente

De marchandises neuves, de ferblanterie et quincaillerie, et de divers meubles et objets mobiliers, comprenant : bois de lits, armoire, commodes, tables, chaises, buffets, armoire à glace, rideaux, pendules, glaces, objets de literie, vaisselle, verrerie et quantité d'autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

### A CÉDER

Pour cause de décès GRAND CAFÉ DE L'UNION

A Saumur, rue de la Comédie.

### A Louer présentement

#### REZ-DE-CHAUSSÉE

Occupé actuellement par la Banque de France.

### A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

#### Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (329)

### A LOUER DE SUITE

#### MAISON AVEC MAGASIN

A SAUMUR, RUE DU PUIS-NEUF. S'adresser au bureau du journal.

### MAISON DE MODES

M<sup>me</sup> PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprêteuse.

### A CÉDER

#### Magasin de Chaussures

Bonne Clientèle à Façon

S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

VIN ROUGE, récolte 88. A VENDRE, DRE 80 f. la pièce. S'adresser au bureau du journal.

### PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n<sup>o</sup> 49, en face la Caisse d'Épargne.

**GUÉRISON CERTAINE**  
MÉTHODE RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le Traitement ne dérange  
nullement du travail; il est à  
la portée des petites sources,  
et, dès le deuxième jour, il pro-  
duit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEHORMAND,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
41, rue St-Jean, à MELUN (S.-et-M.).  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
des  
VOYAGES INTERNATIONAUX  
Exposition Universelle 1889.

#### SÉJOUR FACULTATIF à PARIS

1<sup>re</sup> classe. . . . . 25 fr. } par jour  
2<sup>e</sup> classe. . . . . 20 fr. }

#### LOGEMENT ET NOURRITURE COMPRIS.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser : 6, rue du Temple, Saumur.

### LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

### MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

### PILLET-BERSOULLE, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

#### Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

### VENTE ET LOCATION DE PIANOS

#### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

#### PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir		
Paris			7 25		12 50	7 55	11 25
Chartres	6		9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Château-du-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 6	7 36	1 13	5 51
Linières-Bouton	11 39			3 18	7 47		6 2
Vernantes	11 55			3 33	7 59		6 13
Blou	12 5			3 45	8 11		6 23
Vivv	12 15			3 55	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 27		1 29	4 5	8 30	1 48	6 42
(départ)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arrivée)	12 44			4 24	8 41		7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 51			4 36	8 54		7 11
(départ)				4 43	8 30		6 50
Nantilly (départ)	8 31	10 37		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varrains	8 37	10 44		4 31	8 49		7 9
Brézé-Saint-Cyr	8 48	10 52		4 39	8 56		7 17
Montreuil-Bellay	9 2	11	2 7	4 59	9 8	2 22	7 20
Thouars	9 19	11 24	2 34	5 53	9 38	2 44	8
Niort		11 57	4 24	7 59		4 33	10 27
Saintes		3 58	6 28	11 5		6 14	2 3
Bordeaux			9 59	3 36		9 2	4 54

#### BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Mixte		Expr.	Mixte	Expr.
	matin	soir		matin	soir			
Bordeaux						8 18		8 20
Saintes						7 15	10 20	11 39
Niort						9 32	12 32	2 5
Thouars						12 14	12 59	1 30
Montreuil-Bellay	9 35	6 38				2 3	4 55	9 6
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18				2 38	5 18	9 41
Chacé-Varrains	10 7	7 27				2 46	5 26	9 49
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34				2 51	5 31	9 55
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 22	7 45				3 2	5 42	10 3
(départ)		7 25				2 41	5 20	
Nantilly (départ)		7 38				2 53	5 33	
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)		7 47	11 44	1 29	3 1	5 41		10 58
(départ)		7 57	11 54	1 37	3 5	5 45		11 5
Vivv		8 10	12 9		3 17	5 57		
Blou		8 19	12 18		3 26	6 6		
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18		
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 51	6 30		
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 4	6 42		11 42
Château-du-Loir		10 7	2 45	2 53	5 9	7 48		12 24
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4		3 22
Paris		6 25		8	11 35	2 27		5 10

#### SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Mixte
	matin	soir			
Saumur	7 52	9 37	4 34		
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	7 43	4 34
Chinon	9 4	12 50	7 14	9 4	7 6

#### SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.	Omn.
	matin	soir		
Saumur	7 52	12 38	4 34	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	7 55
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	8 15

#### POITIERS — MONTEUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Mixte
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 53	12 53		
Moncontour	7 41	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Loudun	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Baugé	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Doué	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Martigné	9 12	11 45	9 50	7 10	
Angers					

#### ANGERS — DOUÉ — MONTEUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte	Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir				
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57	
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12	
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21	
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 4	8 34	
Montreuil (ar.)	6 46		12 48	2 1	8 41	
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14	
Loudun	8 24		4 14	3	10 43	
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48	
Poitiers	10 33		10 40	5	12 46	

### LIGNE D'ORLÉANS

#### NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.
	matin	soir					
Nantes	11 45			6 10	8 40	12 7	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 9	11 51	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 6	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 12	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 20	6 52	10 24
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 24	5 46	8 8	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39	</					